

Dérogations à portée réduite

Aménagement » Les constructions hors zone à bâtir doivent être mieux réglementées. Le National a adopté jeudi sans opposition la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il a réduit la portée de certaines dérogations décidées par le Conseil des Etats.

«A quoi doit ressembler la Suisse de demain», a questionné Christine Bulliard-Marbach (centre, FR) au nom de la commission. Il doit être possible de

protéger nos paysages tout en répondant aux exigences d'une Suisse à neuf millions d'habitants, a-t-elle ajouté.

Aujourd'hui, 19% de tous les bâtiments se trouvent hors des zones à bâtir, soit 600 000. Et ce nombre ne cesse de croître, a rappelé Christophe Clivaz (verts, VS). Il y a fort à parier que l'initiative paysage ne sera pas retirée s'il ressort des débats une révision trop faible. » **ATS**